

## ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION N°41-06-2024 Commune de DOUDEVILLE Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

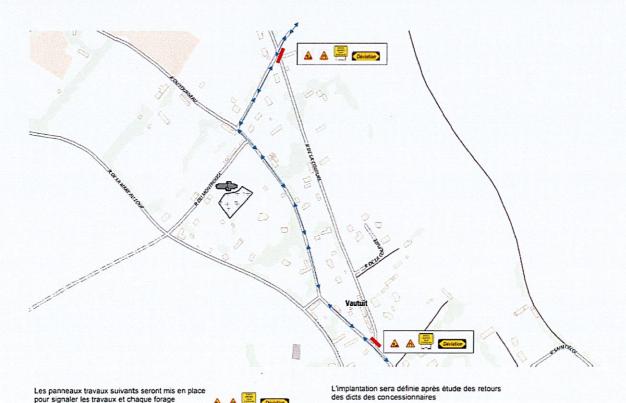
Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de SMAEPA de la région de Doudeville afin de réaliser une étude de sol dans le cadre du projet d'extension des réseaux d'assainissement au niveau de la rue de la Couture – 76560 Doudeville, entre le 17 et le 21 juin 2024,

## ARRETE

Article 1er: Entre le 17 et le 21 juin 2024 l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE OUEST interviendra pour le compte de la SMAEP de la région de Doudeville au niveau de la rue de la Couture—76560 Doudeville, pour l'étude de sol dans le cadre du projet d'extension des réseaux d'assainissement. Ainsi, la circulation sera interdite le temps de l'intervention sauf riverains.

Une déviation sera mise en place par la rue du Fourneau, comme matérialisé sur le plan ci-dessous :



<u>Article 2ème</u>: Un dispositif signalera cette prescription et le demandeur est invité à prendre toute précaution, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Doudeville, le 17 juin 2024

Monsieur L

**Ampliations:** 

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- SMAEPA
- Registre